

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 628 abrogeant l'arrête n° 773. en date du 4 août 1938, accordant un permis d'occupation provisoire.

n° 628

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 juin 1939

Numéro JO
n° 511 du 30/06/1939

Date du numéro
30 juin 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté en date du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé: l'arrête 16, en date du 4 août 1958, recrdant un permis d'occupation provisoire à M. Joseph Fidèle d'un terrain non loti, sis à Boulaos, d'une superficie de 2500 môtres carrés

Vu l'intéressé : Sur la proposition du receveur des Domaines.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— L'arrêté n° 773 en date du 4 août 1938 est abrogé pour compter du 4 février 1939. Art. 2.— Le présent arreté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

Hubert Deschamps.